



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PM-17

Protection de l'information contrôlée sur les systèmes externalisés

Juill. 2026



Gestion de programme à l'échelle organisationnelle

Program Management

PM-17 – Protection de l'information contrôlée sur les systèmes externalisés (Pa--)

Énoncés :

- a. Établir la stratégie et les procédures nécessaires pour veiller à ce que les exigences relatives à la protection de l'information contrôlée qui est traitée, stockée ou transmise sur des systèmes externes, soient mises en œuvre conformément aux lois, aux décrets, aux directives, aux politiques, à la réglementation et aux normes applicables
- b. Passer en revue et mettre à jour la stratégie et les procédures tous les [\[Affectation : fréquence définie par l'organisation\]](#)

Responsable : Aucun